~~RAPPORT AU CONSEIL~~

NO 872

Projet de règlement tel qu'*adopté en 1ère lecture* mais *non en vigueur.* 05/11/79

Reglement tel qu'*adopté en 2ème lecture* et *mis en vigueur.* 19 NOV. 1979

REGLEMENT NO 2658

Modifiant le règlement numéro 2301 "Concernant l'urbanisme dans le quartier St-Sauveur".

ATTENDU les pouvoirs accordés à la Ville de Québec par le chapitre 95 des Lois du Québec de 1929 et ses modifications et plus particulièrement par les paragraphes 42 et 43 de l'article 336 dudit chapitre;

ATTENDU qu'il y a lieu, dans le quartier St-Sauveur, de permettre l'implantation d'un bâtiment destiné à l'habitation sur un terrain actuellement vacant situé entre les rues Père-Lacombe, Renaud et St-Alexis;

ATTENDU que pour ce faire, il est nécessaire d'agrandir la zone 1H-06 qui borde ces terrains à l'ouest et au sud à même la zone 3R-01 qui longe la rivière St-Charles et qui comprend présentement ces terrains;

IL EST ORDONNE et STATUE par règlement du Conseil municipal de la Ville de Québec et ledit Conseil ORDONNE et STATUE comme suit, savoir:

1.- A) Le règlement no 2301 "Concernant l'urbanisme dans le quartier St-Sauveur" est modifié en agrandissant la zone 1H-06 située de part et d'autre de la rue Renaud au sud de la rue St-Alexis à même la zone 3R-01 qui la borde au nord-est, le tout tel qu'il appert du plan du service de l'urbanisme de la Ville de Québec numéro 78-038A en date du 31 octobre 1979 joint aux présentes en annexe 1 pour en faire partie intégrante;

B) L'annexe B dudit règlement no 2301 est modifiée en conséquence en y remplaçant le plan du service de l'urbanisme de la Ville de Québec numéro 78-038A en date du 22 juin 1978 par le nouveau plan du service de l'urbanisme de la Ville de Québec numéro 78-038A en date du 31 octobre 1979 qui est joint aux présentes en annexe 1 pour en faire partie intégrante.

2.- Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

QUEBEC, le 31 octobre 1979.

Brochu Roy & Boutin

BROCHU, ROY & BOUTIN

Assentiment donné
NOV 19 1979
Secrétaire
Maire

R-33-1

Brochu, Roy, Bouret & Boutin
Avocats
TÉLÉPHONE: (418) 694-0360
CASE POSTALE 700,
2, RUE DESJARDINS,
QUÉBEC G1R 4S9

REGLEMENT NO 2658

"ANNEXE 1"

(Plan no 78-038A en date du 31 octobre 1979)

Brochu, Roy, Bureau & Boutin
Avocats

TÉLÉPHONE: (418) 694-6360
CASE POSTALE 700.
2, RUE DESJARDINS,
QUÉBEC G1R 4S9

ZONAGE ACTUEL

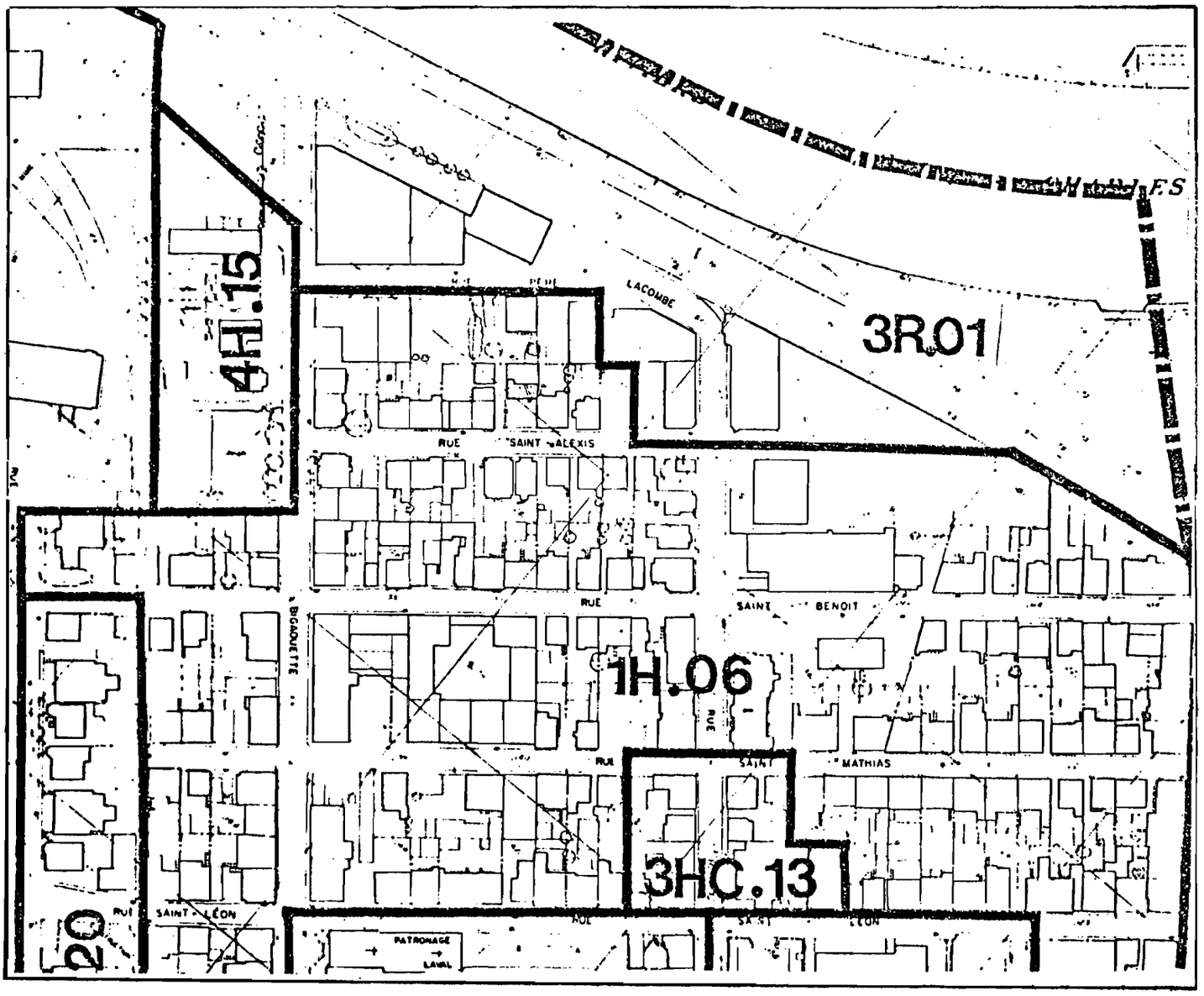

ZONAGE PROPOSE

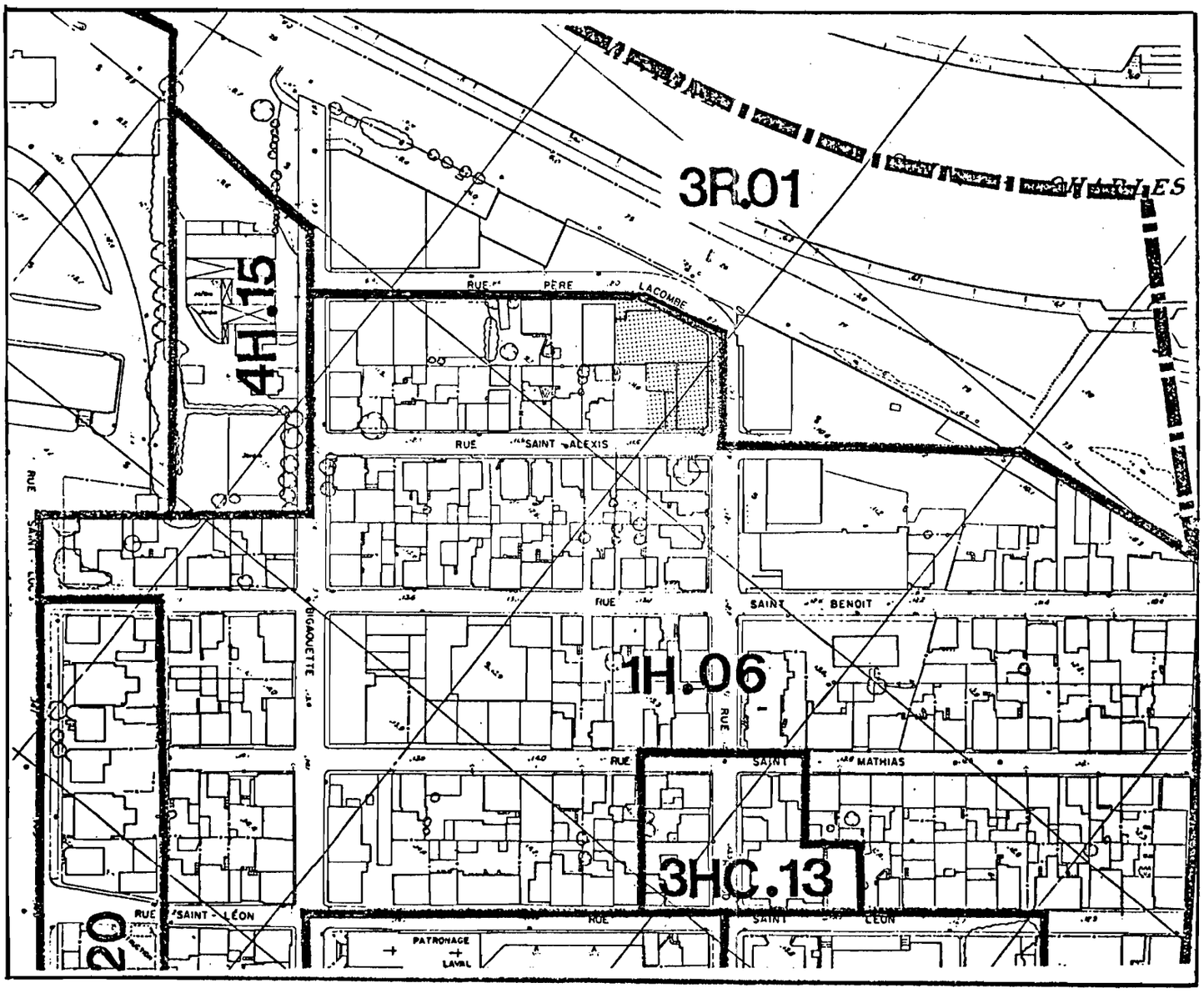

REGLEMENT NO 2658

NOTES EXPLICATIVES

Le présent règlement a pour but de permettre l'implantation de bâtiment à destination résidentielle sur un terrain borné par les rues Père-Lacombe, Renaud et St-Alexis qui est actuellement compris dans la zone récréative qui borde la rivière St-Charles à cet endroit.

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné, qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec, tenue le 5 novembre 1979 les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

2654 - Décrétant l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de certains immeubles dans le district Champlain et décrétant un emprunt de $50,000 à cette fin.

2657 - Modifiant le règlement numéro 2600 "Décrétant un emprunt de $7,848,000 requis pour la réalisation de divers travaux de nature capitale pour l'année 1979-1980.

2658 - Modifiant le règlement numéro 2301 "Concernant l'urbanisme dans le quartier St-Sauveur".

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures de bureau.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, Avocat

Québec, le 5 novembre 1979.